

La tradition de la guerre juste et l'éthique de la guerre



M. Walter Dorn, Ph. D.
Collège des Forces canadiennes

PCEMI 38, 2 septembre 2011

Hagar the Horrible



Avant-propos: Éducation de second cycle

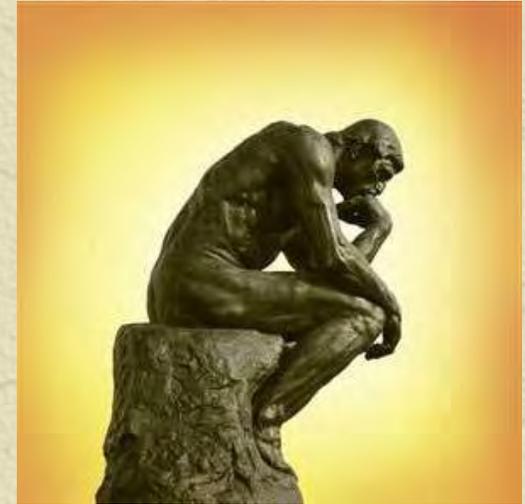
✦ Occasion pour la pensée critique

- ◆ Les pors et les contres
- ◆ Thèse, antithèse et synthèse
 - Argument et contre-argument

✦ Éducation versus instruction

✦ Éthique (Cours DS541- “Leadership et éthique ”)

- ◆ Le Bien et le Mal
- ◆ Tout ce qu’il y a entre les deux!
 - Absolu / relatif
 - Objectif / subjectif
 - Institutionnel / personnel



L'éthique et le droit

- ✧ En général : « la morale dicte le droit »
 - ◆ Motivation éthique dans l'élaboration du droit
Ex., droit divin des rois, féodalisme, esclavage, vote des femmes, colonialisme, contrôle des armes nucléaires, DCA)

- ✧ Le droit aide à créer de nouvelles « normes » éthiques

⇒ S'influencent mutuellement

Activités du PCEMI n° 37

- ✧ 489 DS-544/FUN/LE-14 & DI-2 Les obligations juridiques qui influent sur le recours à la force
- ✧ 485 DS-544/FUN/LE-12 Les facteurs juridiques qui influent sur la sélection et l'utilisation d'armes lors d'opérations internationales
- ✧ 484 DS-544/FUN/LE-13 Le ciblage interarmées
- ✧ 486 DS-544/FUN/LE-14 Les obligations juridiques qui influent sur le recours
- ✧ 178 DS-546/DOM/LD-2 Les conséquences juridiques des opérations nationales



Tirer ou de ne pas tirer?

Dans quel cas utiliser la force armée?

Personnel

National

International

La tradition de la guerre juste: Survол et critique



Les philosophies (« isme ») et l'utilisation de la force

Pacifisme



Les philosophies (« isme ») et l'utilisation de la force

Pacifisme

Anarchisme



Citations percutantes

Pacifisme

Anarchisme

Sermon sur la Montagne :

« [...] ne pas résister au méchant : si quelqu'un te frappe sur la joue droite, présente-lui aussi l'autre. »

Immanuel Kant:

« Aucun État ne force interférer dans la constitution et le gouvernement d'un autre Etat »

Dialogue mélien:

« [...] les forts exercent leur pouvoir et les faibles doivent leur céder. »

Thomas Hobbes:

« guerre de tous contre tous ... vie de l'homme, solitaire, pauvre, désagréable, brutale et brève. »

Pacifism

Anarchism



Humanisme

Fascisme

Légalisme

Militarisme

Idéalisme

Réalisme (*Realpolitik*)

Libéralisme

Conservatisme

PRINCIPE

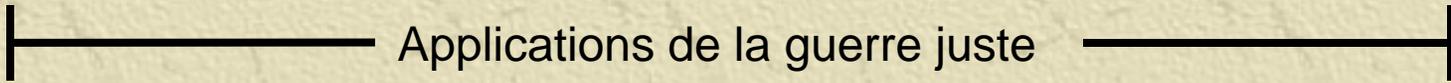
PUISSANCE

Valuers

Intérêts

Pacifisme

Anarchisme



Applications de la guerre juste

Obama et la guerre juste

Avec le temps, à mesure que des codes de loi ont visé à maîtriser la violence parmi les groupes, de même des philosophes, des religieux et des hommes d'État ont cherché à maîtriser le pouvoir destructif de la guerre. On a vu naître la conception d'une « **juste guerre** », ce qui laissait à penser que la guerre n'était justifiée que lorsque certaines **conditions** étaient remplies : si on s'y résolvait en **dernier recours**, ou en cas de légitime défense; si la force employée était **proportionnelle**; et si, chaque fois que possible, on épargnait les **populations civiles**

Je n'apporte pas aujourd'hui avec moi une solution définitive à ces problèmes de guerre. elle exigera que nous **repensions** les notions de **guerre juste** ainsi que les impératifs d'une **juste paix**.

— Le président américain Barack Obama,
cérémonie du prix Nobel de la paix, Oslo,
10 décembre 2009



Tradition de la guerre juste

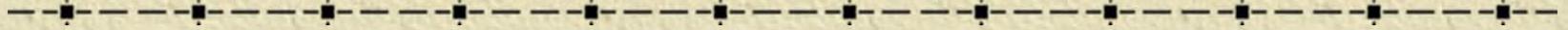
✦ Une tradition, une théorie, une doctrine, un concept

- James Turner Johnson, Michael Walzer

✦ « Présomption de paix » →

- ◆ Pas de guerre sauf sous certaines conditions préalables
- ◆ 4-8 conditions

Questions élémentaires relatives à la force armée



- ✦ Pourquoi?
- ✦ Qui?
- ✦ Quand?
- ✦ Quoi?
- ✦ Où?
- ✦ Comment?

Répondre aux questions élémentaires

- ✦ Pourquoi? Cause juste, intention bonne, avantage net
- ✦ Qui? Autorité légitime
- ✦ Quoi? Proportionnalité des moyens
- ✦ Quand? Dernier recours
- ✦ Où? Cibles militaires, non civiles
- ✦ Comment? Bonne conduite (*in bello*)

Critères de la guerre juste

✦ Cause juste

Jus ad bellum

✦ Intentions bonnes

✦ Autorité légitime

✦ Avantage net (Proportionnalité des résultats)

✦ Dernier recours

✦ Combat juste

✦ Proportionnalité des moyens

Jus in bello

✦ Épargner les non-combattants

✦ Nécessité militaire

Points forts

✦ Portée des critères

- ◆ Ne sont pas spécifiques au point de ne pouvoir s'appliquer qu'à un nombre limité de situations
- ◆ Ne sont pas généraux au point de ne donner que peu de directives

✦ Grande marge d'interprétation

- ◆ Divers théoriciens de la guerre juste donnent diverses explications
- ◆ Accord général sur la majorité des critères

Autres critères possibles?

- ✦ Chances raisonnables de succès
 - ◆ Compris dans l'avantage net
- ✦ La paix comme but
 - ◆ Compris dans la cause juste et les intentions bonnes
- ✦ Déclaration de guerre publique
 - ◆ Déclarations formelles sont rares
 - ◆ Explication publique sont normaux des autorités légitimes
- ✦ *Jus post bellum*
 - ◆ Compris dans la cause, avantage net

Critiques de la tradition de la GJ

- ✦ Pacifique : trop permissive
 - ◆ Pas assez fondée sur les principes (Lectures supplémentaire de Calhoun)

- ✦ Realpolitik (militariste) : trop restrictive
 - ◆ Pas réaliste (trop altruiste)
 - ◆ Intérêts nationaux prédominant et non la moralité

- ✦ Laisée à l'interprétation
 - ◆ Trop exigeante : difficile de satisfaire tous les critères, Cause juste suffisante ("*Just do it*")
 - ◆ Trop permissive : facile à utiliser, problème de checklist

- ✦ Les situations réelles ne sont pas binaires, il ne suffit pas d'un oui ou d'un non
 - ◆ Guerre juste ou injuste
 - ◆ Jusqu'à quel point une opération devrait-elle être juste?

Réponse : Il s'agit d'un cadre d'analyse

Philosophies éthiques: considérations primordiales

	Utilitarisme	Déontologie	Vertu
Cause juste	X		X
Bonnes intentions		X	<u>X</u>
Autorité légitime		X	
Avantage net	<u>X</u>		
Dernier recours			
Combat juste		<u>X</u>	X

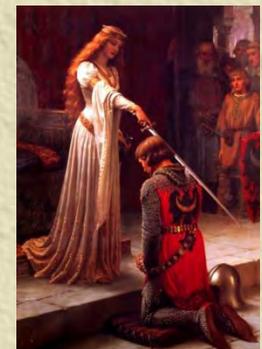
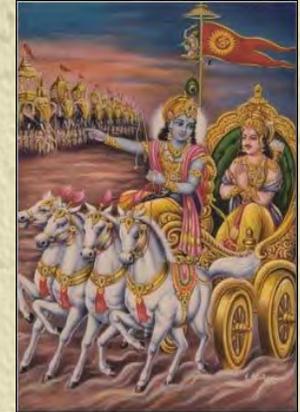


Évolution historique de la théorie de la guerre juste

Antécédents de l'Antiquité

- ◆ Indiens
- ◆ Chinois, babyloniens
- ◆ Classiques (Romains et Grecs)

- College des Fetiales
 - ◆ La demande de recours
 - ◆ Declaration formelle de guerre
 - ◆ Cérémonie du lancer du javelot
- Cicéron
 - ◆ « sauf pour se venger ou pour repousser une invasion ennemie, on ne peut mener aucune guerre juste »
 - ◆ « C'est donc pour vivre en paix sans injustice qu'il faut entreprendre une guerre »



- ◆ Chevalerie

Début du christianisme

- ◆ Bible : ancien et nouveau testaments

- ◆ Théologiens catholiques

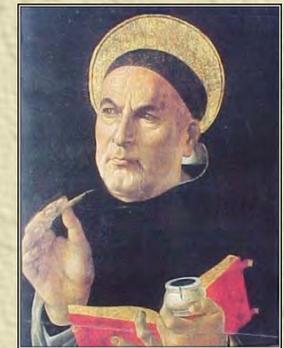
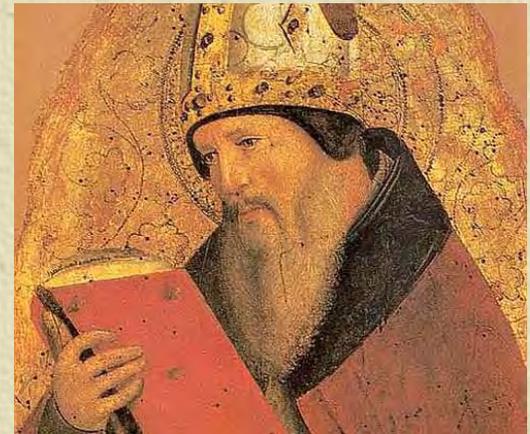
- Saint Augustin (IV^e siècle) :

Jus ad bellum

- ◆ Bonne (juste) cause
 - ◆ Défense d'autrui, pas de soi
- ◆ Intention bonne
 - ◆ Aime ton ennemi
- ◆ Autorité légitime
 - ◆ Souverain

- Saint Ambroise

- Thomas d'Aquin



Le droit naturel et le droit international (légalistes)

◆ De Victoria

- Codification de la théorie de la guerre juste

Ajout :

- Proportionnalité des résultats (l'injustice évitée est plus importante que les méfaits de la guerre)
- Dernier recours
- Chances raisonnables de succès



◆ Hugo Grotius

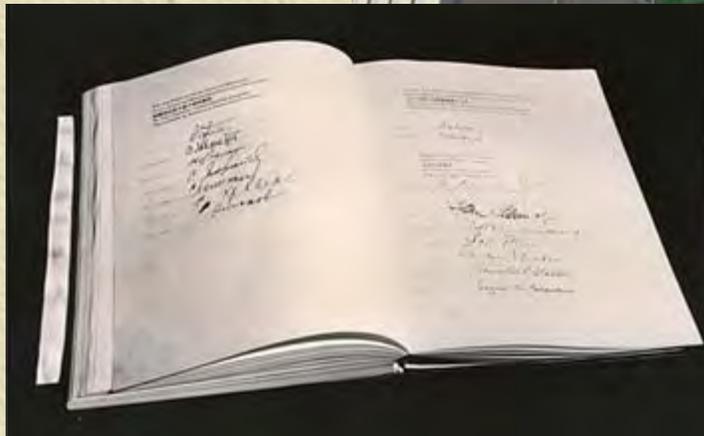
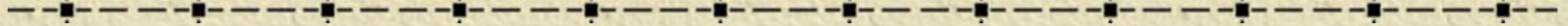
- Le père du droit international
- Cibles légitimes (combattants seulement)
- Proportionnalité
- Traitement de prisonniers



Evolution du droit international

- ✦ Conventions de La Haye
- ✦ Conventions de Genève
- ✦ Manuels militaires sur le DCA
- ✦ Pacte de la Société des Nations
- ✦ Charte de l'ONU
- ✦ Traités (contrôle de l'armement)

Charte de l'ONU



Les critères de la guerre juste et la Charte de l'ONU

Cause juste (Chapitre VII)

Art 2(4) s'abstiennent à l'emploi de la force

Art. 42 : le Conseil de sécurité peut entreprendre toute action **qu'il juge nécessaire au maintien ou au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales**.

Art. 51 : droit naturel de **légitime défense**, individuelle ou collective, dans le cas [...] d'une agression armée

Bonnes intentions

Préambule : peuples des Nations Unies, résolus à **préserver les générations futures du fléau de la guerre ...** à unir nos forces pour **maintenir la paix et la sécurité internationales**, à accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'**il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun**, à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples, avons décidé d'associer nos efforts pour réaliser ces desseins. »

Autorité légitime

Art. 24 : ses Membres confèrent au Conseil de sécurité la **responsabilité principale** du maintien de la paix et de la sécurité internationales [...]

Art. 25: Les Membres de l'Organisation conviennent **d'accepter et d'appliquer les décisions** du Conseil de sécurité conformément à la présente Charte.

Art. 42 : le Conseil de sécurité peut entreprendre toute action **qu'il juge nécessaire au maintien ou au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales**

Art. 53: aucune action coercitive ne sera entreprise en vertu d'accords régionaux ou par des organismes régionaux sans **l'autorisation** du Conseil de sécurité



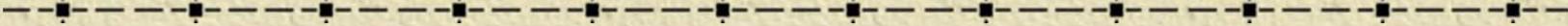
Dernier recours

- ✦ Art. 33 : Les parties à doivent en rechercher la solution, avant tout, **par moyens pacifiques**
- ✦ Art. 41 : « Le Conseil de sécurité peut décider quelles **mesures n'impliquant pas l'emploi de la force armée** doivent être prises pour donner effet à ses décisions, et peut inviter les Membres des Nations Unies à appliquer ces mesures. »
- ✦ Article 42 : « Si le Conseil de sécurité estime que les mesures prévues à l'Article 41 seraient **inadéquates** ou qu'elles se sont révélées telles, il peut entreprendre, au moyen de forces aériennes, navales ou terrestres, toute action qu'il juge nécessaire [...].»

Bonne conduite

- ✦ Article 55 : Le respect universel et effectif des droits de l'homme .

Critères qui ne sont pas explicitement mentionnés : proportionnalité des résultats (avantage net); proportionnalité des moyens.



Les critères

1. Cause juste

✦ Autodéfense

- ◆ Collective (pour les « voisins »)
 - St. Augustin (pour les autres, et non pour soi-même)
- ◆ Préemption/Prévention
- ◆ « aucune alternative possible »

✦ Application de la loi

✦ « Réparer une injustice »

- ◆ Signification qui change au fil du temps

✦ Puniton

- ◆ « exercer la vengeance et punir celui qui fait le mal»
(Romains 13:4)

L'affaire Caroline: définition d'autodéfense

- * Dispute entre Américains et Britanniques en 1837
- * William Lyon Mackenzie à la tête de rebelles canadiens en vue de créer une république canadienne après l'échec de la rébellion du Haut-Canada (aujourd'hui l'Ontario)
- * Réfugiés sur une île canadienne de la rivière Niagara
- * Des sympathisants américains leur fournissent de l'argent, des vivres et des armes grâce au bateau à vapeur SS Caroline
- * Le 29 décembre la milice canadienne traverse la frontière internationale et saisit le Caroline
- * Un Américain tué
- * Le bateau est incendié et envoyé à la dérive en direction des chutes
 - ◆ Les morceaux sont tombés plus tard dans les chutes

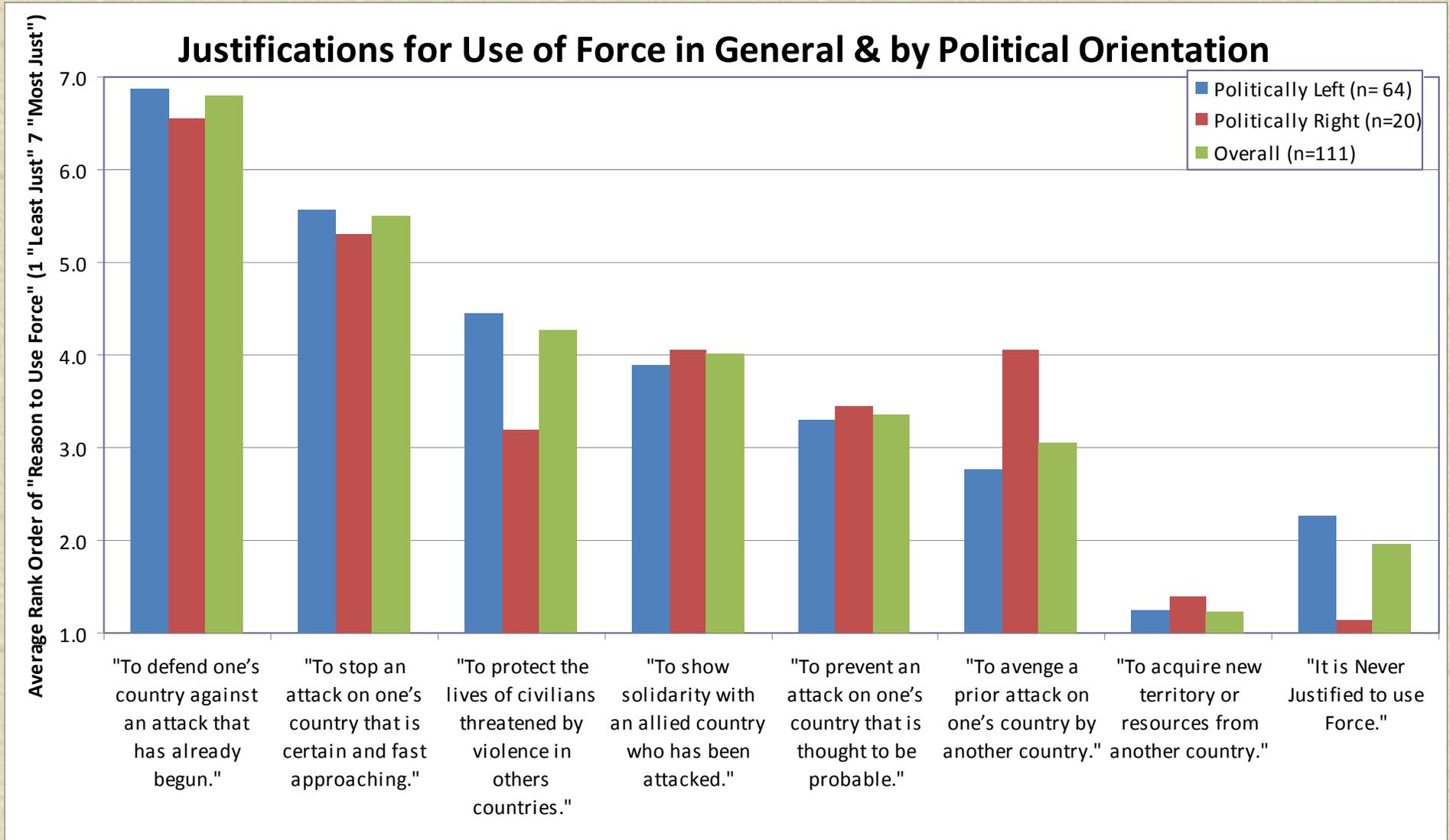


Correspondence Webster-Ashburton

- ✧ En avril 1841, le secrétaire d'État américain, Daniel **Webster**, écrit à l'ambassadeur britannique, Henry Fox, formulant une norme qui devait être démontrée.
- ✧ « [...] une nécessité de légitime défense, **urgente, écrasante et ne laissant ni le choix des moyens, ni le temps de délibérer**. Il sera démontré également que les autorités canadiennes même en supposant qu'une nécessité impérieuse les autorisait à pénétrer en territoire américain d'une façon quelconque, n'ont rien fait de déraisonnable ou d'excessif, puisque l'acte justifié par la **nécessité de la légitime défense** doit être limité par ladite nécessité et clairement défini dans ce contexte. »
(Traduction libre)
- ✧ En juillet 1842, Lord Ashburton de la Grande-Bretagne, à qui les propos de Webster avaient été transmis dans une note, acceptait la formule proposée.
- ✧ La « norme Caroline » sujette à débat
- ✧ Transition de moralité à légalité

✧ Source : <http://www.thefreelibrary.com/A+question+of+determinacy:+the+legal+status+of+anticipatory...-a0195265741>
<http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?pgnm=archivedfeatures¶ms=f2108>

Causes justes: gauche et droite politiques



2. Intentions bonnes

Interprétations:

- ✦ Établir la paix
- ✦ Le degré auquel la motivation réelle est la même que la motivation déclarée

3. Autorité légitime

✦ La tradition : ne touche que

- ◆ « Les princes » selon St-Augustin
- ◆ « La classe chevaleresque »
- ◆ *Kshatriya* (guerrier-gouverneur)
- ◆ Pas de guerre privée

✦ Contemporain

- ◆ National/international
 - Autorisation du Conseil de sécurité
 - Frictions non-résolues concernant le droit international

4. Proportionnalité des fins

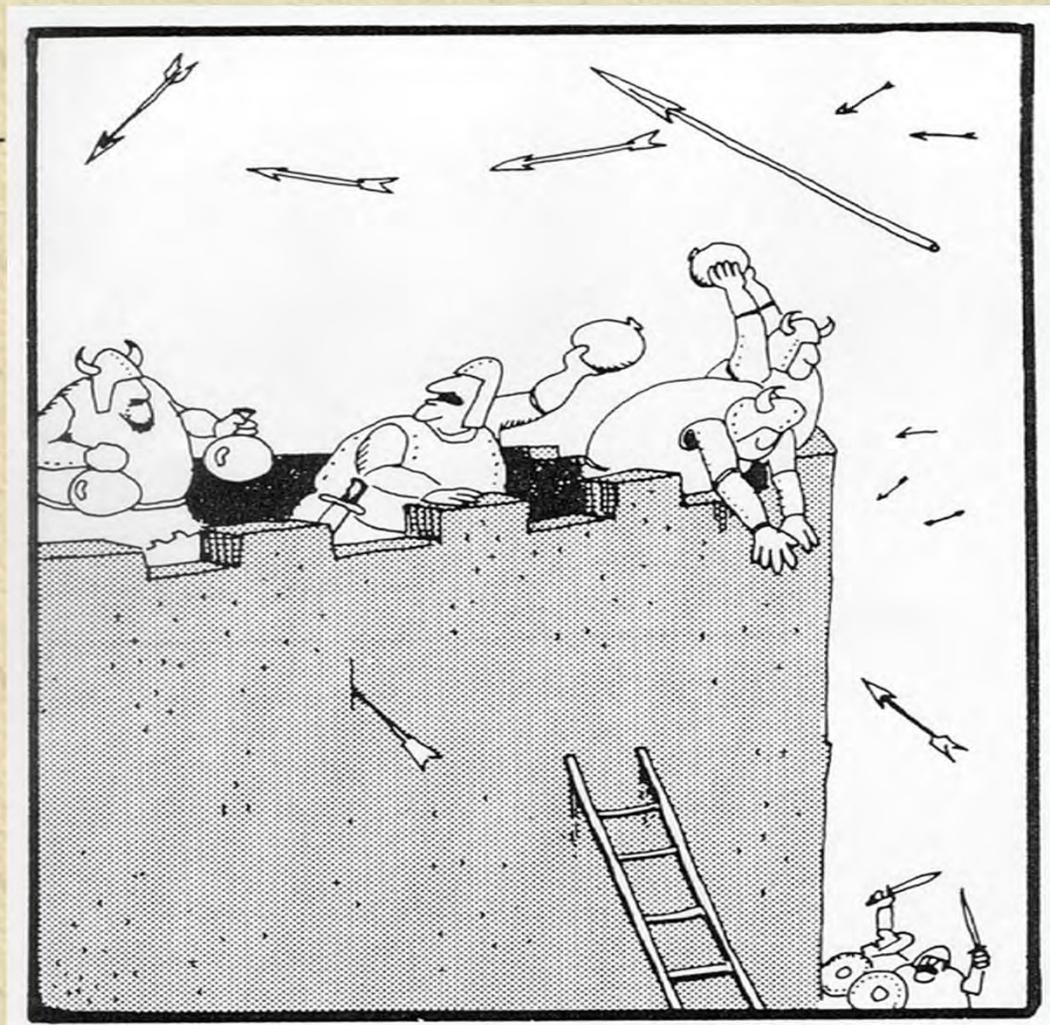
- Avantage net
- Pour qui?
 - ◆ Celui qui utilise la force
 - ◆ État agressé
 - ◆ La communauté internationale
- ✦ Pour quelle période?

5. Dernier recours

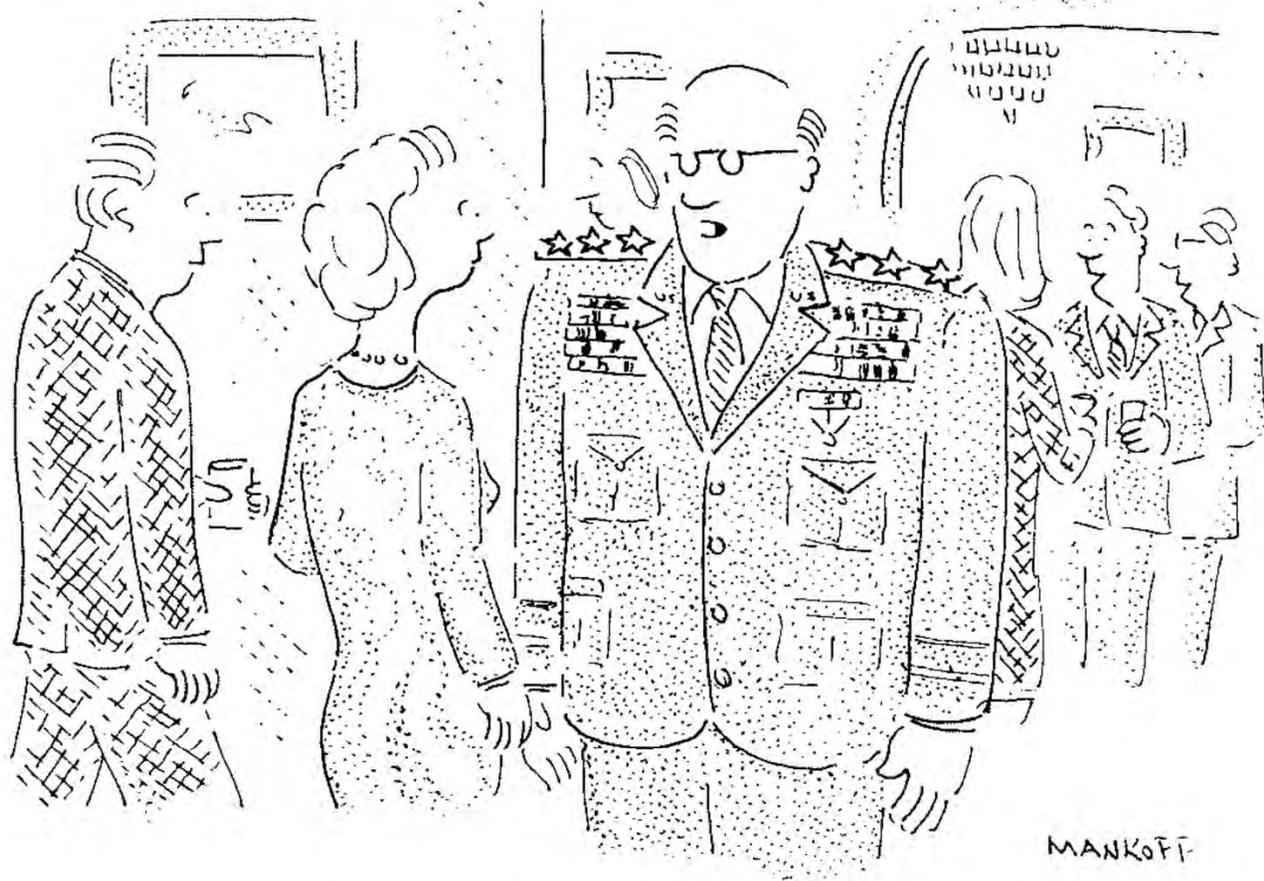
- ✦ Essayer des moyens non violents
- ✦ Tort causé au public par des sanctions non militaires
- ✦ Combien de temps faut-il attendre?

6. Bonne conduite

- ✦ Proportionnalité des moyens
- ✦ Distinction entre combattants et non-combattants
- ✦ Nécessité militaire



« De l'huile chaude !! Nous avons besoin d'huile chaude! ...
Oubliez les ballons d'eau! »



"Look, I'd like to avoid overkill, but not at the risk of underkill."

« tuer démesurément » ?

Hiroshima (1945) : estimation de 140 000 morts suite à l'explosion, à la chaleur ou aux incendies et à la radiation (en 6 mois)



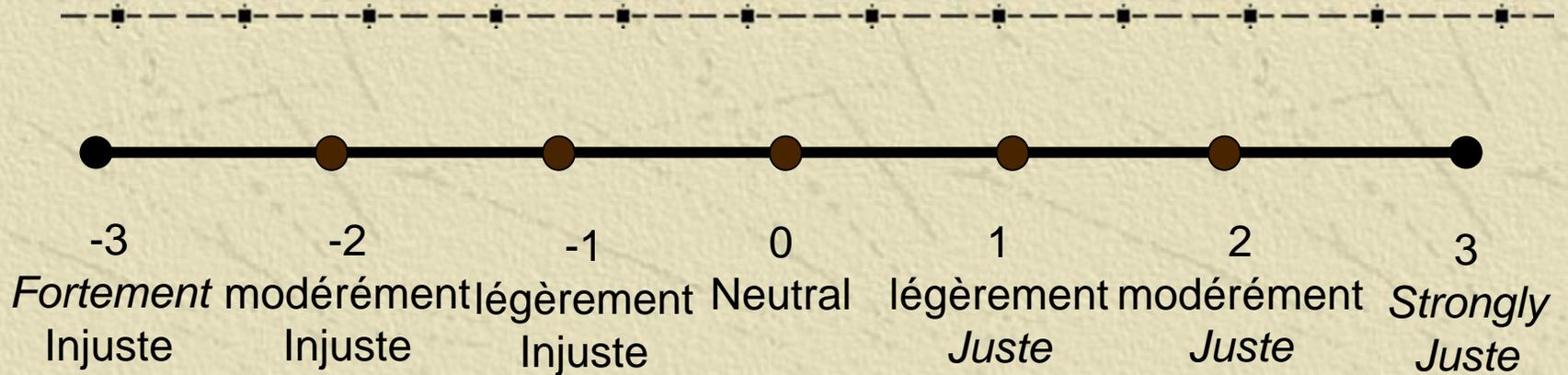
Non distinction des civils dans la « guerre totale »



Application des critères
de la GJ aux guerres
particulières depuis 1900

Les conflits armés Canadiens (12)
&
Américains (18)

Degré de justification



Sept valeurs : -3 to +3

Sept composantes :

Cause juste, intention bonnes, autorité légitime, dernier recours, avantage net, proportionnalité de moyens, combat juste

Just War Index: Moyen de toute les critères

Comparaison de la guerre du Golfe I et II

Evaluation de Walter Dorn (2008)

	Gulf War I (1991)	Gulf War II (2003)
Cause juste	+2	-1
Intentions bonnes	+2	0
Avantage net	+2	-2
Autorité légitime	+3	-2
Dernier recours	+2	-2
Proportionnalité des moyens	+2	-2
Combat juste	+1	+1
<i>Moyen</i>	+2.0	-1.1

Comparaison de la guerre du Golfe I et II

Resultats d'une enquête auprès de 106 «experts» (docteurs travaillant sur les affaires internationales)

	Gulf War I (1991)	Gulf War II (2003)
Cause juste	+1.9	-1.7
Intentions bonnes	+1.6	-1.3
Avantage net	+2	-2
Autorité légitime	+2.2	-0.6
Dernier recours	+1.2	-1.5
Proportionnalité des moyens	+1.1	-0.9
Combat juste	+1.1	-1.0
<i>Average overall</i>	+1.5	-1.2
<i>(Percentage, 6 point scale)</i>	<i>(75%)</i>	<i>(30%)</i>

Source: Just War Survey by W. Dorn, D. Mandel and R. Cross, 2010-11

Questionnaire

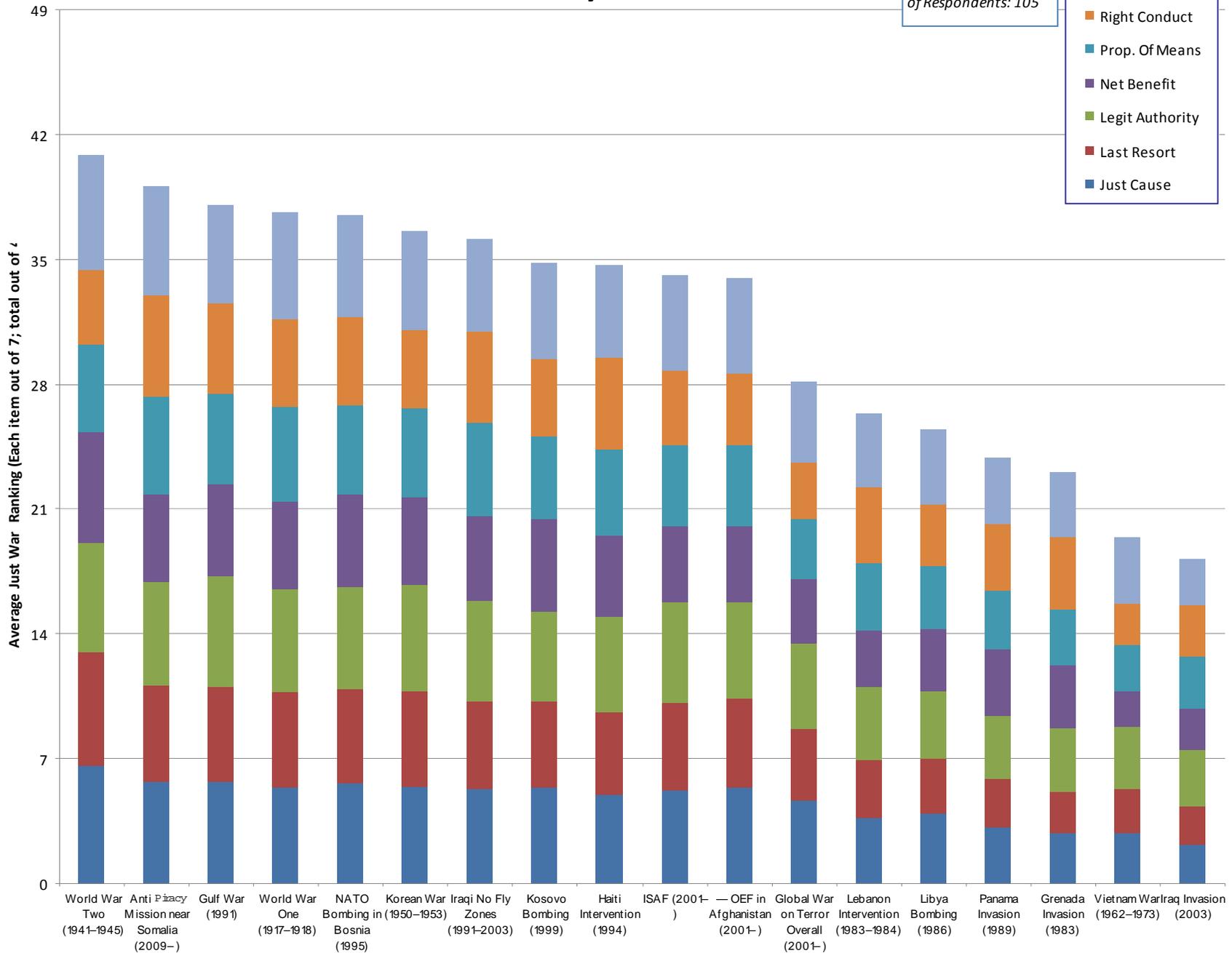
To what extent do you agree or disagree that the U.S. had [*just cause*] [other criterion] to use armed force in the following conflicts?

U.S. Conflicts	Strongly Disagree	Moderately Disagree	Slightly Disagree	Neutral	Slightly Agree	Moderately Agree	Strongly Agree	Unfamiliar with Conflict
World War One (1914-1918)	-3	-2	-1	0	1	2	3	?
World War Two (1941-1945)	-3	-2	-1	0	1	2	3	?
Korean War (1950-1953)	-3	-2	-1	0	1	2	3	?
First Gulf War (1991)	-3	-2	-1	0	1	2	3	?
.....	-3	-2	-1	0	1	2	3	?

US Conflicts by Rank

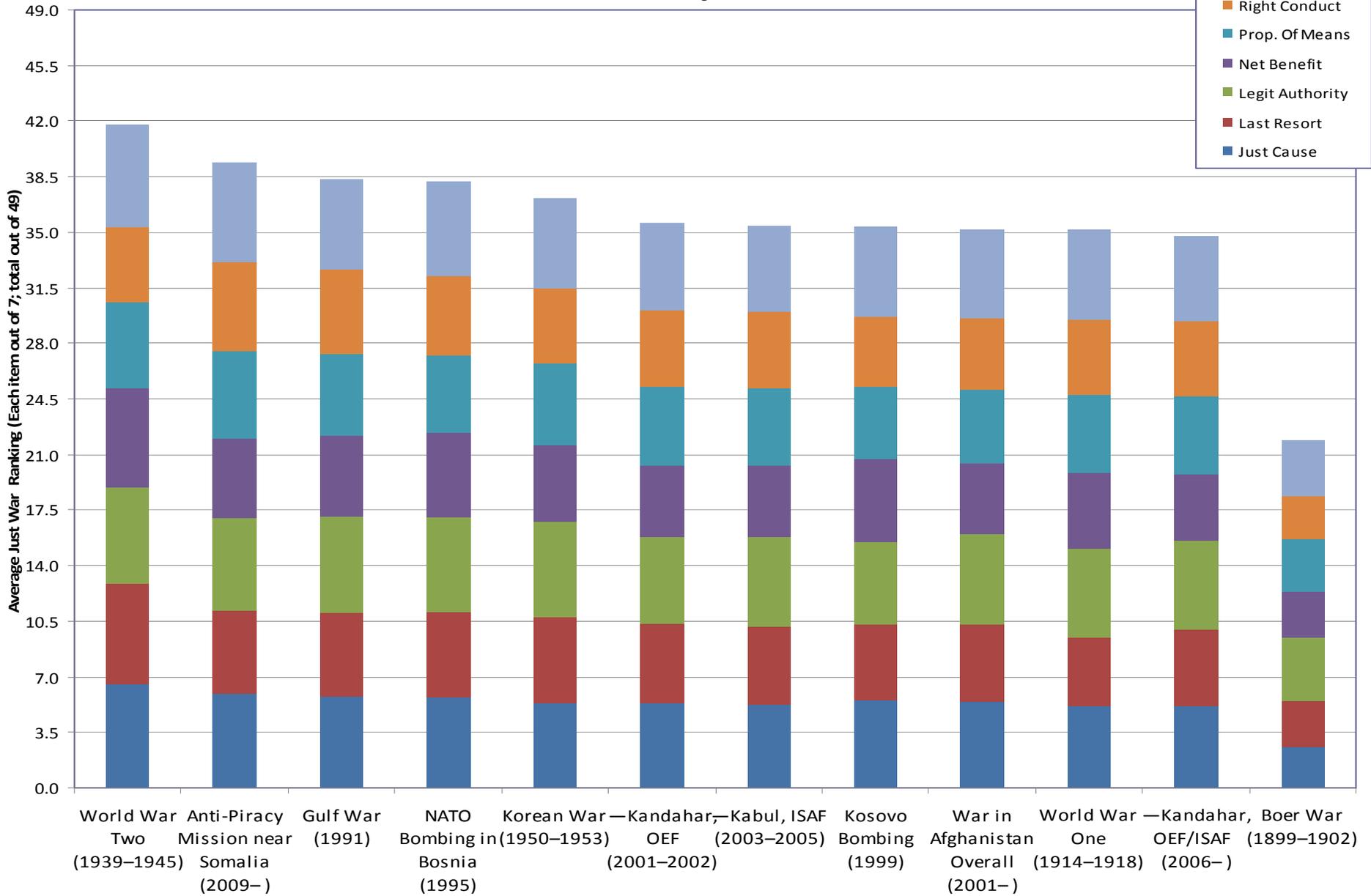
Average Number of Respondents: 105

- Right Intent
- Right Conduct
- Prop. Of Means
- Net Benefit
- Legit Authority
- Last Resort
- Just Cause



Sondage d'experts

Canadian Conflicts by Rank



Applications: Matière à débat

- ✦ Pondération des critères
- ✦ Conflits non-traditionnels
 - ◆ Terrorisme, les guerres civiles
- ✦ Échelonnabilité (macro/micro, stratégique/opérationnel/tactique)
 - ◆ Cause juste → motif d'un acte
 - ◆ Intentions bonnes → intention du commandant
 - ◆ Autorité légitime → commandant donnant un ordre légal
 - ◆ Dernier recours → nécessité militaire
 - ◆ Proportionnalité des résultats → Proportionnalité des moyens

Conclusions

- ✦ Cadre de travail et non « LA réponse »
 - ◆ Subjectif / objectif
 - ◆ Appliquer les opinions et les arguments aussi bien que les preuves et les faits

- ✦ Il faut des éléments de la GJ pour convaincre et conduire la population, les soldats et les partenaires

« La morale est au matériel
ce que
trois est à un. »

— Napoléon Bonaparte

Points importants

- ✦ Un survol de l'évolution historique de la théorie de la guerre juste.
- ✦ La relation entre la théorie de la guerre juste et le réalisme et le pacifisme politiques.
- ✦ Points à examiner en ce qui a trait à l'usage de la tradition de la guerre juste.
- ✦ La relation entre la tradition de la guerre juste, le droit international et le droit international humanitaire (le droit humanitaire de la guerre ou le droit des conflits armés).
- ✦ L'utilité de la tradition de la guerre juste dans les conflits contemporains.

Hagar the Horrible





*Que la discussion
commence!*

